



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2025-222

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2025

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale**

75-2025-04-11-00007 - Arrêté directeurial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun?? (1 page) Page 3

75-2025-04-11-00008 - Arrêté directeurial modifiant l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale???? (1 page) Page 5

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2025-04-09-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 15 (3 pages) Page 7

75-2025-04-04-00018 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 16 rectificatif (4 pages) Page 11

75-2025-04-01-00020 - Arrêté portant délégation de signature pour le pôle SPL (15 pages) Page 16

# Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-04-11-00007

Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2025 portant nomination de Mme Héléne GILARDI en tant que directrice du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay à compter du 7 avril 2025

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Au 1° de l'annexe de l'arrêté n° 75-2022-07-05-00014 modifié susvisé, il est substitué à :

« - GHU AP-HP. Université Paris Saclay  
M. Christophe KASSEL, directeur, »

ce qui suit:

« - GHU AP-HP. Université Paris Saclay  
Mme Héléne GILARDI, directrice, »

Le reste est sans changement.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 avril 2025

Le Directeur général

**Signé**

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-04-11-00008

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale



**Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial du 22 juillet 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature de la direction générale,

Vu l'arrêté N° ANA 401 2025 03 0012 du 7 avril 2025 portant nomination de Mme Louise COUTURIE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 en tant que Directrice du cabinet du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté N° ANA 401 2025 03 0013 du 7 avril 2025 portant nomination de Mme Ines RAHMOUNI à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 en tant que Cheffe du cabinet du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'article 1 de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :

Délégation de signature est donnée à Mme Louise COUTURIE, Directrice de Cabinet du Directeur général, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, tous les actes, arrêtés, décisions relevant de son domaine d'attributions, à l'exclusion des attributions déléguées par le Directeur général aux directeurs des groupes hospitalo-universitaires, des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire et des pôles d'intérêt commun.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Louise COUTURIE, délégation est donnée à Mme Ines RAHMOUNI, Cheffe de cabinet, à l'effet de signer au nom du Directeur général les ordres de missions et les pièces comptables de dépenses et de recettes relevant du cabinet.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 avril 2025

Directeur général

**Signé**

Nicolas REVEL

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-09-00012

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE  
15



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

Service des Impôts aux Entreprises de Paris 15

13/15 rue du général Beuret

75015 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable Christophe MARTINEAU, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M TRAN TRONG-PHUONG, M PARTOUCHE JONATHAN et M CELESTE SANDRO inspecteurs, adjoints du service des impôts des entreprises de Paris 15, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M ABDOOLALLIAS Saabir	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme BACHELET Julie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
Mme BACHER Béatrice	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M BENBETKA Abed	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme BERTEAU Catherine	Contrôleuse	10 000€	10 000€
Mme BRAUD Stéphanie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
Mme CASSIERE Nathalie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
Mme CATTE Marie-Hélène	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M. COSTES Gilbert	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme DAFIT Annie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M DAPZOL Frédéric	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme DHELLIN Anne	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M. GUILLEMIN Jean-Philippe	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme LABONNE Sylvie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M. LEBIGOT Michel	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme LESUEUR Marianne	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M. MAGOT Jean-Pierre	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme MARCE Aurélie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
Mme OLIVA Marie-Simone	Contrôleuse	10 000€	10 000€

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M ROUVELIN Guillaume	Contrôleur	10 000€	10 000€
M ABAY Baran	Agent	2 000 €	2 000 €
M ABDELJALIL Younes	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme BOUTAAM Nadia	Agente	2 000 €	2 000 €
Mme CHANTEUR Litha	Agente	2 000 €	2 000 €
M. COSTE Yves	Agent	2 000 €	2 000 €
M DARMON Michaël	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme JACQUET Catherine	Agente	2 000 €	2 000 €
Mme KHELIL Sabbah	Agente	2 000 €	2 000 €
Mme MERLIN Abéline	Agente	2 000 €	2 000 €
M PERRIER Jonathan	Agent	2 000 €	2 000 €
M PETIT Victorien	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme SAINT-MARC Véronique	Agente	2 000 €	2 000 €
Mme SANCHEZ Soledad	Agente	2 000 €	2 000 €
M. VILLADIER Guy	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme ZEMEHRI Hesnie	Agente	2 000 €	2 000 €

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris , le 9 avril 2025

Signé

Christophe Martineau

Responsable du Service des Impôts des Entreprises  
de Paris 15

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-04-00018

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE  
16 rectificatif



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 16<sup>e</sup>  
146 , AVENUE DE MALAKOFF  
75775 PARIS CEDEX 16



Paris le 04/04/2025

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Damien POUPLARD, Administrateur de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>e</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JACOMO, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>e</sup> à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

BUI Thao	TCHUISSEU Sandrine	DERRIEN Romain
NJONGOUÉ Claude		

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

De VINCENZI Nadine	BILLY Agnès	PALMADE Guillaume
COURTIAL Marianne	CHERCHNEVA Galina	ROYET Anne
BRUNET Marie-Laure	GUESSOUS Fatma	LE GOUPIL Pascal
ROGER Isabelle	KILIC Safak	MALVEZIN Aude
LEPAGE Jean-Luc	JUSTINE Mariem	BOUKEMAYA Anissa
MINEAUD Anne	NGUYEN Hoang-Trong	MANTEAU Erwan
DUBOS Laurence	ROUSSEAU Fabrice	LAW YUN KAI Elodie
MOUHOUB Ahcène	HSAKOU Younès	
CARIGNON Laurent	LEGAIT Armand	
SENCIER Julien	IBERSIENE Fatima	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

SERDA Jean-François	HENQUEL Florence	COMBET Yveline
RATSIMBA Sylvia	ROQUE Emmanuel	DRAVET Jérôme
NARDIN Djenina	CAMPO Mathias	BERARD Loraine

SERDA Jean-François	HENQUEL Florence	COMBET Yveline
BLANLOT Thierry	MAUREL Pierre	DELANNOY Manon
MECIONYTE Vilma	BODOT Loïc	
EGEA Lydie	SANGLIER Michèle	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
DERRIEN Romain	Inspecteur des finances publiques	15 000€
TCHUISSEU Sandrine	Inspectrice des finances publiques	15 000€
BUI Thao	Inspectrice des finances publiques	15 000€
NJONGOUE Claude	Inspecteur des finances publiques	15 000€
LE GOUPIL Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000€
LEPAGE Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000€
MALVEZIN Aude	Contrôleuse des finances publiques	10 000€
KILIK Safak	Contrôleur des finances publiques	10 000€
MINEAUD Anne	Contrôleuse des finances publiques	10 000€
IBERSIENE Fatima	Contrôleuse des finances publiques	10 000€
SANGLIER Michèle	Agente des finances publiques	2 000€
BERARD Loraine	Agente des finances publiques	2 000€
CAMPO Mathias	Agent des finances publiques	2 000€
MAUREL Pierre	Agent des finances publiques	2 000€

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Il annule et remplace celui publié le 03/04/2025 au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris n°75-2025-202.

Le comptable, responsable de service des impôts des  
entreprises de Paris 16<sup>e</sup>,

Signé

Damien POUPLARD

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-01-00020

Arrêté portant délégation de signature pour le  
pôle SPL



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Direction régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris  
94 rue Réaumur  
75104 Paris cedex 02

### **Délégations de signature pour le pôle gestion publique - secteur public local**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination par le Président de la République de M Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'Etat du troisième grade, en qualité de directeur des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de M Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

## ARRÊTE

### PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

#### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

<p><b>M. Bruno MATHON DIT RICHARD</b>, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Service de Gestion Comptable en direction pour la Ville de Paris, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et le budget spécial de la Préfecture de Police (SGC VPRIF) reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.</p>
<p><b>M. Galdric RIPOULL</b>, administrateur des Finances publiques adjoint, Directeur du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris » (SFACT) reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.</p>
<p><b>M. Georges BRUNAUD</b>, administrateur des Finances publiques adjoint, chargé de mission auprès du directeur du Pôle gestion publique Secteur public local, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.</p>
<p><b>Mme Marie-Gaël DAREAU</b>, inspectrice principale des Finances publiques, Responsable de la Division Secteur public local (DSPL), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p><b>M. Rémy GREDIN</b>, inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjoint à Responsable de la DSPL reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division.</p>
<p><b>Mme Daphné DOMINGUEZ</b>, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.</p>
<p><b>Mme Mélanie LEGRAND</b>, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.</p>
<p><b>M. Erick LEFORT</b>, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjoint au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Comptabilité du SGC VPRIF reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.</p>
<p><b>Mme Marie ESCAL</b>, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, et responsable du Service Recouvrement, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.</p>

## PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

### DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>SGC VPRIF</b>	
<b>Secteur RECETTE</b>	
Service VISA et ACCUEIL	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M<sup>me</sup> Anne MORAUD</b> Inspectrice des Finances publiques  Responsable du service VISA et ACCUEIL	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,</li> <li>▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois au maximum,</li> <li>▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €,</li> <li>▪ les rejets de prise en charge des titres,</li> <li>▪ les demandes d'annulation de titres et mandats.</li> </ul> Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.
<b>M<sup>me</sup> Nathalie LACKMAITRY</b> Inspectrice des Finances publiques  adjointe à la Responsable du service VISA et ACCUEIL	Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.
Service VISA et ACCUEIL  <b>Mme Amélie COUPE</b> Agent administratif des Finances Publiques <b>M. Thomas VAZQUEZ</b> Contrôleur des Finances Publiques <b>Mme Siga DIAWARA</b> Contrôleuse des Finances Publiques <b>M. Mahamoud M'MADI</b> Agent administratif des Finances Publiques <b>Mme Sylvia BONHEUR</b> Contrôleuse des Finances Publiques <b>M. José BATISTA</b> Contrôleur des Finances Publiques <b>M. Adolfo DI GIACOMANDREA</b> Contrôleur des Finances Publiques <b>Mme Fadimatou KALAMY</b> Agent administratif des Finances Publiques	Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum.
<b>M. Lionel FRABOULET</b> Contrôleur des Finances Publiques <b>M. Fahed BENSALD</b> Contractuel	Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum.

<p><b>Mme Véronique DARRICAU</b>          Contrôleuse principale des Finances Publiques</p> <p><b>M. Philippe LAMBOUR</b>          Contrôleur des Finances Publiques</p> <p><b>M. Laurent PONSOT</b>          Contrôleur des Finances Publiques</p> <p><b>M. Philippe ZUSSY</b>          Contrôleur principal des Finances Publiques</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>▪ signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prise en application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul> <p>Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation.</p> <p>Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</p>
<p><b>M. Adrien OZCAN-KILINC</b>          Inspecteur des Finances publiques</p> <p>Rédacteur organisation et méthodes du secteur recette</p>	<p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Service RECOUVREMENT	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Fayoll ANNE</b> Inspectrice des Finances publiques adjointe à la Responsable du service RECOUVREMENT	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,</li><li>▪ les mises en demeure en action individuelle,</li><li>▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois maximum,</li><li>▪ les MED destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,</li><li>▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,</li><li>▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,</li><li>▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €,</li><li>▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €,</li><li>▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,</li><li>▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce,</li><li>▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux,</li><li>▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse.</li></ul> <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p>

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>SGC VPRIF</b>	
<b>Secteur RECETTE</b>	
<b>Nom - Prénom Grade - Fonction</b>	<b>Pouvoir</b>
<b>M. Philippe MENU</b> Contrôleur principal des Finances publiques  Adjoint aux cadres du service RECOUVREMENT	Signer : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum,</li><li>▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,</li><li>▪ les MED inférieures à 100 000 € destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,</li><li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €,</li><li>▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €,</li><li>▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 5 000 €.</li></ul>
<b>M. Bruno CHAPUY</b> Contrôleur principal des Finances publiques	Signer : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>▪ les mises en demeure destinées aux débiteurs publics issues d'Hélios inférieures à 100 000 €,</li><li>▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.</li></ul>

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>SGC VPRIF</b>	
<b>Secteur DÉPENSE</b>	
<b>Service DÉPENSE PAYE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;"><b>M. Andy JOSEPH-ROSE</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE PAYE</p>	<p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les bordereaux d'envoi,</li> <li>▪ les accusés de réception de dépôt de courrier,</li> <li>▪ les courriers de rejets des mandats,</li> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),</li> <li>▪ les ordres de paiement,</li> <li>▪ les VGM,</li> <li>▪ les bons de validation de la paye,</li> <li>▪ les courriers de contrôle du CHD paye,</li> <li>▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur,</li> <li>▪ les états de retenue sur opposition,</li> <li>▪ les attestations de la quotité saisissable,</li> <li>▪ les certificats de non-opposition,</li> <li>▪ les certificats de cessation de paiement.</li> </ul> <p>Signer, en cas d'empêchement de la responsable du service dépenses hors paye, les documents pour lesquels cette dernière dispose d'une délégation.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Mme Françoise COSTE</b> Contrôleuse principale des finances publiques  service DÉPENSE PAYE</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur,</li> <li>▪ les attestations de la quotité saisissable,</li> <li>▪ les états de retenue sur opposition,</li> <li>▪ les certificats de non-opposition,</li> <li>▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie ,</li> <li>▪ les demandes de renseignements relatives aux oppositions.</li> </ul>
<b>Service DÉPENSE HORS PAYE</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Mme Chloé BILLARD</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE HORS PAYE</p>	<p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les VGM,</li> <li>▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger,</li> <li>▪ les courriers de rejet des mandats et titres,</li> <li>▪ les demandes de renseignement,</li> <li>▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créances,</li> <li>▪ les réponses aux notifications et significations en tant que tiers détenteur,</li> <li>▪ les états de retenues sur opposition,</li> <li>▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie.</li> </ul>

	<p>Signer, en cas d'empêchement du responsable du service dépenses payes, les documents pour lesquels ce dernier dispose d'une délégation.</p>
--	--

<b>SGC VPRIF</b>	
<b>Secteur COMPTABILITÉ</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;"><b>M. Abdoul M'BAYE</b> Inspecteur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Chargé de mission auprès du responsable du secteur comptabilité</p>	<p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>
<b>Service COMPTABILITÉ</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Mme Rachida SAMEL</b> Inspectrice des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service COMPTABILITÉ</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les lettres de rejet de mandats et de titres,</li> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits,</li> <li>▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres,</li> <li>▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres,</li> <li>▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette,</li> <li>▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €,</li> <li>▪ les autres ordres de paiements,</li> <li>▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires.</li> <li>▪ les chèques sur le Trésor,</li> <li>▪ les ordres de paiement,</li> <li>▪ les VGM,</li> <li>▪ les virements étrangers,</li> <li>▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,</li> <li>▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,</li> <li>▪ les bordereaux de rejet de virement,</li> <li>▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,</li> <li>▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.</li> </ul>

<b>SGC VPRIF</b>	
<b>Secteur COMPTABILITÉ</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;"><b>M. Cyril ZANVETTOR</b> Contrôleur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Adjoint à la responsable du service COMPTABILITÉ Responsable de la cellule Comptabilité Hélios</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les lettres de rejet de mandats et de titres,</li> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits,</li> <li>▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres,</li> <li>▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette,</li> <li>▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €,</li> <li>▪ les autres ordres de paiements,</li> <li>▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires.</li> <li>▪ les VGM et les virements étrangers</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Mme Stéphanie CHERREAU</b> Contrôleuse des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Adjointe à la responsable du service COMPTABILITÉ Responsable de la cellule D2C</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats</li> <li>▪ les bordereaux de rejet de virement,</li> <li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li> <li>▪ les chèques sur le Trésor,</li> <li>▪ les ordres de paiement,</li> <li>▪ les VGM et les virements étrangers,</li> <li>▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,</li> <li>▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,</li> <li>▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,</li> <li>▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>M. Stéphane AMARZIT</b> Agent administratif principal des Finances Publiques Caissier titulaire</p> <p style="text-align: center;">service COMPTABILITÉ cellule D2C</p>	<p>Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</p>
<p style="text-align: center;"><b>M. Pierre NILLUS</b> Contrôleur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Adjoint à la responsable du service COMPTABILITÉ Responsable de la cellule encaissements</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats</li> <li>▪ les bordereaux de rejet de virement,</li> <li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li> <li>▪ les chèques sur le Trésor,</li> <li>▪ les ordres de paiement,</li> <li>▪ les VGM et les virements étrangers,</li> <li>▪ les autorisations de paiement vers les autres</li> </ul>

	<p>DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,</li><li>▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,</li><li>▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.</li></ul>
--	---

<b>SGC VPRIF</b>	
<b>Secteur COMPTABILITÉ</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;"><b>M. Jean-Luc BERNIER</b> Inspecteur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service RÉGIES</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes d'annulation de titres,</li> <li>▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d'avances et de recettes dont la gestion est confiée au service,</li> <li>▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs,</li> <li>▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies,</li> <li>▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,</li> <li>▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs,</li> <li>▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs,</li> <li>▪ les ordres de paiement en cas de remboursement des trop perçus des régies de recettes.</li> </ul> <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p>

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)</b>	
Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<p><b>M. Galdric RIPOULL</b> Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable du service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
<p><b>M<sup>me</sup> Emmanuelle ETCHEVERRY</b> Attachée territoriale Adjointe au Directeur du service Facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
<p><b>M. Rémi TURCK</b> Inspecteur des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p>	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
<p><b>M. Mohamed EI GHMARI</b> Inspecteur principal des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p>	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
<p><b>M<sup>me</sup> Line LOBEL</b> Contractuelle Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p>	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les ordres de paiement,</li> <li>• les VGM,</li> <li>• les virements étrangers</li> <li>• les courriers/courriels aux tiers,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations.</li> </ul>

## Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)

Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<p><b>M. Frédéric SCHENK</b></p> <p>Attaché territorial</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les ordres de paiement,</li> <li>• les VGM,</li> <li>• les virements étrangers,</li> <li>• les courriers/courriels aux tiers,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations.</li> </ul>
<p><b>M<sup>me</sup> Françoise PREVOST</b></p> <p>Inspectrice des Finances Publiques</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les ordres de paiement,</li> <li>• les VGM,</li> <li>• les virements étrangers,</li> <li>• les courriers/courriels aux tiers,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations.</li> </ul>
<p><b>Mme Malika AMOR</b></p> <p>Attachée territoriale principale</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les ordres de paiement,</li> <li>• les VGM,</li> <li>• les virements étrangers,</li> <li>• les courriers/courriels aux tiers,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations.</li> </ul>

La présente délégation de signature annule et remplace la précédente délégation de signature n°75-2025-01-01-00007 publiée le 1<sup>er</sup> janvier 2025 au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture d'Île de France et de Paris n°75-2025-002.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON